



FACILITER

SOUTENIR

SENSIBILISER

ACCOMPAGNER

MOBILISER

TOUJOURS EN ACTION

Rapport annuel
2018-2019

RECYC-QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

/ Message de la présidente du conseil d'administration	3
/ Message de la présidente-directrice générale	4
/ RECYC-QUÉBEC, c'est...	5
/ Revue de l'année	6
/ Gouvernance	21
/ États financiers	38
/ Développement durable	40

Faciliter

Dévoilée en avril 2018, l'application mobile Ça va où? est un outil simple, pratique et convivial qui vise à aider les citoyens à poser le bon geste de récupération. L'application connaît un véritable succès depuis son lancement et ne cesse d'être bonifiée pour être toujours plus pertinente. Un an après son lancement, l'application comptait 279 000 utilisations. Un franc succès qui continue!



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au terme d'une année marquée par un contexte difficile pour l'industrie québécoise du recyclage, je suis fière de constater toute la détermination, la collaboration et la créativité dont ont fait preuve l'ensemble des intervenants de la chaîne de valeur de la gestion des matières résiduelles devant un tel défi.

En effet, la décision de la Chine de resserrer ses critères de qualité est venue déstabiliser le marché mondial des matières recyclées et le Québec n'y a pas fait exception. Cette situation critique a exigé une grande agilité et surtout, a nécessité la mise en œuvre d'actions concrètes et structurantes pour répondre aux multiples enjeux qui se sont présentés.

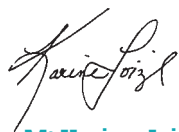
Voilà ce qu'ont entrepris les parties prenantes impliquées dans la filière de la récupération et du recyclage. Tous les acteurs clés se sont mobilisés afin de transformer et d'améliorer leurs façons de faire, tout en diminuant notre vulnérabilité aux marchés d'exportation et en favorisant l'implantation d'une réelle économie circulaire au Québec.

Je profite donc de cette tribune pour féliciter l'industrie de s'être ainsi prise en main et de s'être concertée en vue de se redéfinir et de devenir encore plus efficiente et performante. Je souligne également le leadership dont a fait preuve RECYC-QUÉBEC dans ce contexte. La Société a su pleinement jouer son rôle fédérateur en rassemblant, en concertant et en soutenant la filière et aussi, en posant les premiers jalons vers une modernisation de l'industrie de la récupération et du recyclage.

Je ne peux passer sous silence le travail remarquable de Sonia Gagné depuis son arrivée à la barre de RECYC-QUÉBEC en début d'année. Sonia a su s'allier et faire équipe avec nos partenaires afin de réunir les conditions gagnantes pour s'assurer que l'industrie québécoise du recyclage soit à la fois moins vulnérable et plus résiliente.

Je remercie également chacun de mes collègues membres du conseil d'administration pour leur vision stratégique qui nous a grandement aidés à naviguer et à prendre des décisions éclairées en regard du contexte, et bien sûr, merci à toute la grande équipe de RECYC-QUÉBEC.

Je conclurai en affirmant que la situation délicate que nous avons vécue au courant des derniers mois nous a permis de transformer cette crise en véritable opportunité de revoir et de moderniser nos pratiques. Le prochain Plan d'action 2019-2024 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles sera d'ailleurs la pierre d'assise d'une nouvelle ère pour le Québec dans la gestion de ses matières résiduelles.



M^e Karine Joizil

Présidente du conseil d'administration



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE



L'exercice 2018-2019 a signé ma première année de mandat à titre de présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC. À la fois stimulante et enrichissante à bien des égards, la dernière année a assurément amené son lot de défis notamment en regard des problématiques vécues par les centres de tri de la collecte sélective et certains acteurs de notre écosystème.

Ma priorité absolue au cours de ces douze derniers mois a donc été d'offrir un soutien constant aux organismes municipaux, aux centres de tri, aux conditionneurs et aux recycleurs québécois afin d'une part, de bien comprendre l'envergure des différentes difficultés rencontrées et d'autre part, de déployer rapidement des actions ciblées pour appuyer l'ensemble de la filière du recyclage et solidifier ses assises.

Je suis fière de l'immense travail que nous avons accompli en ce sens, tout comme de la façon dont nous nous sommes positionnés en tant que catalyseur et facilitateur. Toujours dans l'action, nous avons multiplié les initiatives pour contribuer à faire croître la performance actuelle du système en plus d'apporter, de concert avec nos partenaires, des solutions concrètes à l'enjeu global du recyclage.

Nos actions sont d'ailleurs présentées dans le présent rapport et se résument par cinq grands thèmes, soit : faciliter, soutenir, sensibiliser, accompagner et mobiliser. Ces verbes d'action ont été notre source de motivation et notre fer de lance dans la poursuite de notre objectif de récupérer plus et de recycler mieux au Québec.

Parmi nos principales réalisations, mentionnons la mise en œuvre de différents programmes d'aide financière et appels de propositions visant à soutenir les centres de tri de la collecte sélective ou encore à améliorer la qualité et

les débouchés des matières recyclables. Nous avons également organisé des événements porteurs et rassembleurs, dont la toute première édition des journées portes ouvertes dans les centres de tri et des Assises québécoises de l'économie circulaire. Finalement, nous avons réalisé plusieurs campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation, sans oublier le lancement de notre application mobile Ça va où ? et l'annonce du premier porte-parole de l'histoire de RECYC-QUÉBEC, Ti-Mé, et ce, afin d'aider les Québécoises et les Québécois à changer leurs habitudes et poser les bons gestes.

Bien sûr, nous n'aurions pas pu faire tout ce chemin seuls. Nos réalisations et nos réussites sont le fruit d'un travail d'étroite collaboration avec nos partenaires, que je tiens à remercier pour leur participation, leur engagement et leur ouverture à l'innovation. Je remercie également les employés et l'équipe de direction de RECYC-QUÉBEC ainsi que les membres du conseil d'administration pour leur précieuse contribution dans la poursuite de notre mission.

En terminant, je suis enthousiaste à l'idée de poursuivre sur cette lancée dans les mois à venir et je suis convaincue que les actions pour lesquelles nous avons jeté les bases cette année se concrétiseront et permettront au Québec de demeurer un leader dans la gestion saine, responsable et novatrice de ses matières résiduelles.

Sonia Gagné

Présidente-directrice générale

RECYC-QUÉBEC, C'EST...

MISSION

Amener le Québec à réduire, à réutiliser, à recycler et à valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques.

VISION

Devenir un partenaire déterminant d'un Québec sans gaspillage.



VALEURS

Au sein de RECYC-QUÉBEC, 5 valeurs, liées à notre mission, se trouvent au cœur de notre démarche éthique. Elles guident chacune de nos actions et encadrent notre prise de décisions au quotidien.

/ Respect

Accorder une considération à une personne ou une organisation en raison de sa valeur morale ou sociale avec le souci de ne pas lui porter atteinte.

EN PRATIQUE : Dans un esprit d'ouverture, nous respectons nos employés, partenaires et clients pour leur personnalité, leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences en tant qu'individu.

/ Intégrité

Comportement d'une honnêteté sans compromis adopté dans l'intérêt de la mission d'une organisation.

EN PRATIQUE : Intègres, nous agissons de façon consciencieuse dans l'intérêt de notre mission et assurons l'application rigoureuse des règles de saine gouvernance.

/ Collaboration

Action de travailler ensemble pour atteindre un objectif commun.

EN PRATIQUE : Nous priorisons l'atteinte d'objectifs communs, tant au sein de notre organisation qu'avec nos partenaires. Et nous encourageons nos employés à offrir de l'aide, à s'impliquer et à partager leurs connaissances et leur savoir-faire, tant entre eux qu'avec nos clientèles.

/ Responsabilité

Nécessité morale et intellectuelle de faire et de répondre de ses devoirs et ses engagements.

EN PRATIQUE : En tant qu'organisation responsable, nous répondons de nos devoirs et engagements et nous sommes imputables de chacune de nos décisions.

/ Équité

Traitement juste et impartial à l'égard des personnes et des partenaires afin d'offrir une égalité des chances pour tous.

EN PRATIQUE : Nous nous adaptons et portons une égale attention à la diversité des situations et demandes et nous traitons chacun des dossiers avec objectivité et sans parti pris.

REVUE DE L'ANNÉE

- / Soutien à l'industrie du recyclage
- / Secteur municipal
- / Matières organiques
- / Secteur CRD
- / Secteur ICI
- / Réduction à la source
- / Économie circulaire
- / Programmes
- / Changements de comportement

Soutenir

Nos programmes d'aide financière produisent un effet de levier considérable pour l'ensemble de l'industrie du recyclage. Un exemple concret : l'entreprise Sani-Éco qui, dans le cadre d'une modernisation de ses installations ayant bénéficié d'un appui découlant de l'appel de propositions pour améliorer la qualité et les débouchés de matières recyclables de la collecte sélective, a aussi mis en place un robot trieur « SamourAI » à son centre de tri de Granby. Grâce à l'intelligence artificielle, ce dernier peut identifier les matières selon des paramètres précis en plus de reconnaître les nouveaux emballages mis en marché, permettant ainsi de capter un maximum de matières recyclables et de diminuer les rejets de près de 1 000 tonnes.



SOUTIEN À L'INDUSTRIE DU RECYCLAGE

De par son rôle catalyseur, RECYC-QUÉBEC travaille de concert avec l'ensemble des intervenants de la chaîne de valeur de la gestion des matières résiduelles afin de mettre en place des solutions concrètes, efficaces et durables pour améliorer la performance de la collecte sélective au Québec, d'une part, et développer des débouchés à forte valeur ajoutée, d'autre part.

Le soutien à l'industrie du recyclage a d'ailleurs pris une place importante en 2018-2019 et RECYC-QUÉBEC a mené plusieurs actions afin d'appuyer les parties prenantes concernées et d'assurer la stabilité et la pérennité de l'industrie.

Soutien financier

Un total de 13,5 M\$ en soutien financier a été annoncé depuis le début de 2018 pour aider l'industrie du recyclage au Québec, et ce, dans le cadre de différents programmes d'aide financière et appels de propositions.

Programme de soutien aux centres de tri de la collecte sélective municipale

- / **OBJECTIF :** Offrir un soutien financier aux centres de tri pour assurer le maintien et la pérennité de leurs opérations, en complémentarité avec des solutions à plus long terme pour favoriser le développement de débouchés notamment locaux.
- / **21** centres de tri ont bénéficié d'une aide financière pour les deux premières dates de dépôt en 2018-2019 .

Appel de propositions pour améliorer la qualité et les débouchés de matières recyclables de la collecte sélective

- / **OBJECTIF :** Résoudre des problématiques de marchés et de qualité des matières recyclables.
- / **11** projets ont été acceptés, soit six centres de tri et cinq conditionneurs.

Appel de propositions visant les débouchés des fibres issues de la collecte sélective

- / **OBJECTIF :** Soutenir des projets visant à résoudre des problématiques de marchés touchant les fibres de la collecte sélective.
- / **Une vingtaine** de demandes ont été reçues et l'annonce des projets retenus est prévue à l'automne 2019.

SOUTIEN À L'INDUSTRIE DU RECYCLAGE

Comité de modernisation
de l'industrie de la récupération et du recyclage

Un comité de modernisation de l'industrie a été mis sur pied à l'été 2018, celui-ci ayant pour mandat de revoir les fondements du système actuel de gestion des matières recyclables et de recommander au gouvernement des actions favorisant une meilleure qualité de la matière générée par les centres de tri.

Le comité s'est rencontré à cinq reprises entre juillet et septembre 2018. Les membres ont notamment contribué à l'élaboration du Programme de soutien aux centres de tri de la collecte sélective municipale et de l'Appel de propositions visant les débouchés des fibres issues de la collecte sélective au Québec.

> [Pour en savoir plus](#)

Consultation élargie sur la collecte sélective

La consultation élargie sur la collecte sélective, qui s'est tenue le 30 mai 2018, visait à formuler des recommandations pour proposer une démarche de modernisation globale de la collecte sélective au Québec et du régime de compensation. Des solutions structurantes pour permettre de réduire les risques de crises récurrentes ont été proposées par l'ensemble des parties prenantes.

Plus d'une centaine de représentants directement impliqués dans la filière québécoise de la récupération et du recyclage ont pris part à cette consultation.

> [Pour en savoir plus](#)

Table de travail des centres de tri, des conditionneurs et des recycleurs

Une table de travail regroupant les centres de tri, les conditionneurs et les recycleurs québécois a été créée et deux rencontres ont été tenues en 2018-2019. Son mandat était de discuter de l'utilisation pérenne et locale des matières recyclables produites au Québec.

Deux premières initiatives découlent des travaux de cette table :

- / En collaboration avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI), deux ateliers de maillage entre les centres de tri et les recycleurs de fibres ont eu lieu en octobre 2018 avec l'objectif de créer des synergies et des ententes pour les papiers mixtes au Québec.
- / Des journées portes ouvertes dans les centres de tri ont eu lieu durant la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) du 20 au 28 octobre 2018. Un total de 10 centres de tri de différentes régions du Québec ont ouvert leurs portes afin de permettre aux citoyens de mieux comprendre leur fonctionnement et de les sensibiliser à l'importance de poser le bon geste de tri à la maison. Plus de 3 500 personnes ont profité de ces journées pour poser leurs questions et constater d'eux-mêmes tout le travail réalisé par les centres de tri. RECYC-QUÉBEC a coordonné les communications en plus d'accompagner les centres de tri participants dans leurs activités.

> [Pour en savoir plus](#)



SECTEUR MUNICIPAL

Collaboration avec les communautés éloignées

De multiples actions de collaboration ont été menées par RECYC-QUÉBEC avec plusieurs communautés nordiques et insulaires, telles le Nunavik et les Îles de la Madeleine.

Parmi les actions se trouvent :

- / La réalisation d'une étude sur la collecte sélective aux Îles de la Madeleine, conjointement avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ);
- / La participation à divers comités regroupant différents partenaires de même que l'Administration régionale Kativik;
- / La tenue de rencontres et de discussions avec l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL).

Programme d'excellence en gestion des matières résiduelles

Lancé en septembre 2018, le Programme d'excellence en gestion des matières résiduelles - GMR Pro s'adresse aux municipalités du Québec qui souhaitent s'engager dans une démarche d'excellence en gestion des matières résiduelles. Le programme se veut un outil pour optimiser les pratiques, progresser en continu et performer vers un objectif zéro déchet et de gestion durable des matières résiduelles.



Déployé par Réseau Environnement et RECYC-QUÉBEC, GMR Pro a été développé avec la collaboration de plus de 15 organisations municipales.

> [Pour en savoir plus](#)

Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Avec l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui donnait à la Société un mandat élargi, l'analyse de la conformité des PGMR est maintenant réalisée uniquement par RECYC-QUÉBEC.

De plus, afin d'accompagner et de soutenir les organismes municipaux en vue de la révision de leur PGMR, RECYC-QUÉBEC a débuté l'élaboration d'un guide d'accompagnement qui présente les attentes en lien avec la conformité des plans de gestion en plus de fournir des informations pratiques pour la réalisation de cet exercice. Une présentation à cet effet a d'ailleurs été réalisée lors du dernier Colloque sur la gestion des matières résiduelles et une consultation sur le guide a également eu lieu au début de 2019.

Publications pertinentes diffusées

- > [Allocation des coûts par activité - résultats 2016](#)
- > [Caractérisation à destination 2017-2018](#)
- > [Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017](#)
- > [Caractérisation des matières résiduelles du secteur hors foyer 2016](#)
- > [Étude sur les dépôts volontaires de verre](#)

MATIÈRES ORGANIQUES

Nouvelle responsabilité : programme Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC)

Depuis mars 2019, RECYC-QUÉBEC est responsable de gérer le programme ACDC et d'appuyer les municipalités dans la préparation et la réalisation de leurs projets pour détourner les matières organiques de l'élimination.



Campagne J'aime manger, pas gaspiller



RECYC-QUÉBEC s'est associée au Conseil national zéro déchet afin de développer la campagne [J'aime manger, pas gaspiller](#), une adaptation de la campagne Love Food Hate Waste qui a fait ses preuves en termes de changements de comportement. Déployée à l'échelle pancanadienne en français et en anglais, cette campagne propose une foule d'informations et de conseils pratiques pour diminuer le gaspillage alimentaire.

Des outils de sensibilisation ont été produits, dont une trousse à outils clé en main pour les municipalités.

> [Pour en savoir plus](#)

Campagne pour encourager le compostage

Sous le thème « Le compostage, on s'y engage! », cette campagne avait pour objectif de promouvoir la participation des citoyens à la récupération des matières organiques.

Des capsules vidéo ont été développées et diffusées sur les médias sociaux en plus de trucs pratiques et de bonnes habitudes pour encourager les citoyens à intégrer le bac brun dans leur routine.

> [Pour en savoir plus](#)

Guide sur le compostage domestique

Le [Guide sur le compostage domestique](#) est un nouvel aide-mémoire destiné aux citoyens qui résume l'information essentielle à retenir pour composter avec succès (par exemple : pourquoi faire du compost, les avantages, la recette, quoi y mettre, etc.).

Il s'agit également d'un outil pratique et clé en main pour les municipalités qui souhaitent promouvoir le compostage domestique auprès de leurs citoyens.

SECTEUR CRD

Concertation avec l'industrie

RECYC-QUÉBEC a poursuivi son travail de concertation avec l'industrie de la construction, rénovation et démolition (CRD), particulièrement avec le Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ) et le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ), afin de mettre en place différentes mesures permettant d'améliorer les perspectives du secteur des résidus de CRD.

Étude sur le gypse résiduel au Québec

Afin de mieux comprendre les flux de gypse au Québec et de dresser un portrait de son utilisation depuis sa mise en marché sous la forme de panneaux de gypse jusqu'à sa fin de vie, RECYC-QUÉBEC a réalisé une étude à cet effet.

L'[Étude sur le gypse résidentiel au Québec](#) sert aussi de base de travail pour mieux comprendre les freins et identifier des opportunités pour une meilleure prise en charge de cette matière par les gestionnaires de chantier et les centres de tri de résidus de CRD.

Formation sur l'écogestion de chantiers

En partenariat avec le Centre de formation en développement durable de l'Université Laval, RECYC-QUÉBEC a tenu, à Montréal et à Québec, une journée de formation sur l'écogestion de chantiers.

L'objectif de cette formation était de partager les meilleures pratiques visant la réduction des impacts environnementaux du secteur du bâtiment, de sa conception à sa fin de vie, en passant par la planification, la construction et l'entretien du bâtiment.

> [Pour en savoir plus](#)

Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de CRD

RECYC-QUÉBEC a également innové en développant un programme visant à reconnaître les centres de tri de résidus de CRD qui mettent de l'avant les meilleures pratiques.

Des rencontres ont eu lieu avec différentes associations du milieu et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin de peaufiner les différents paramètres du programme en cours d'élaboration.

SECTEUR ICI

Programme ICI on recycle +

RECYC-QUÉBEC a lancé la version bonifiée et améliorée de son programme de reconnaissance [ICI on recycle +](#). Parmi les principales nouveautés, mentionnons deux cartes interactives, soit :



- / Une [carte interactive](#) qui présente l'ensemble des établissements attestés au programme.
- / Une [carte interactive](#) spécifiquement dédiée aux citoyens qui présente les ICI attestés qui offrent un produit ou un service accessible au grand public.

Nombre d'attestés

En 2018-2019, le programme comptait 961 établissements participants. Depuis le lancement de la nouvelle mouture du programme, 471 inscriptions ont été faites. Il s'agit d'une moyenne record de 2,16 nouvelles demandes chaque jour!

Infolettre et médias sociaux

L'infolettre ICI on recycle +, publiée plusieurs fois par année, a de son côté rejoint plus de 7 000 abonnés.

Aussi, afin de mettre en valeur nos attestés et leurs pratiques innovantes, nous avons fait 45 publications sur nos réseaux sociaux, qui ont atteint en moyenne 2 600 personnes par publication.

Présentations et formations

Nos experts ont donné 14 présentations sur le programme ICI on recycle + ainsi que des formations sur la gestion des matières résiduelles dans les ICI.

Autres initiatives et collaborations

- / Projet pilote pour des navires zéro déchet en collaboration avec Transport Desgagnés et son consultant, Chamard stratégies environnementales
- / Octroi de 11 bourses à des écoles du Québec dans le cadre du programme d'aide financière de la Fondation Monique-Fitz-Back
- / Projet pilote de récupération des matières résiduelles dans les écoles en partenariat avec la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et le Conseil canadien des manufacturiers de cartons multicouches (CCMCM)
- / Projet pilote avec Synergie Santé Environnement visant à implanter la récupération des plastiques hospitaliers dans deux hôpitaux du CISSS de Laval et trois du CISSS de la Montérégie-Est

RÉDUCTION À LA SOURCE

Présentations par nos experts

Les experts de RECYC-QUÉBEC ont offert des présentations sur la réduction à la source à plus de 350 professionnels de l'industrie lors du Colloque sur la gestion des matières résiduelles de Réseau Environnement ainsi qu'aux intervenants impliqués dans l'organisation d'événements écoresponsables lors de la journée de formation dans le cadre des Prix Vivats.

Concernant le concours des Prix Vivats, mentionnons également que RECYC-QUÉBEC, en tant que partenaire présentateur, a remis deux prix, soit le prix Prévention et réduction à la source et le prix Gestion responsable des matières résiduelles.



Projet La Tasse

L'un des rôles déterminants de RECYC-QUÉBEC est d'encourager des projets innovants qui favorisent la réduction à la source, comme le projet La Tasse.

Lancée en août 2018, La Tasse est le tout premier système québécois de dépôt remboursable de gobelets de café. Cette initiative, déjà implantée dans plusieurs commerces, propose un gobelet réutilisable qui vise à offrir une alternative durable aux gobelets jetables utilisés pour les boissons chaudes à emporter.

> [Pour en savoir plus](#)

Collaboration avec Équiterre

RECYC-QUÉBEC a collaboré avec Équiterre, en tant que partenaire présentateur, sur deux projets visant à faire la promotion de la réduction à la source, soit :

- / La réalisation de l'étude [Obsolescence des appareils électroménagers et électroniques : Quel rôle pour le consommateur ?](#), la première étude pancanadienne sur l'obsolescence et le comportement de remplacement rapide d'appareils électroniques et électroménagers des consommateurs canadiens ;
- / La création d'un [Mode d'emploi pour des courses écoresponsables](#) ainsi que de capsules vidéo [10 mesures pour rendre votre course écoresponsable](#) et [8 gestes à adopter pour être un coureur écolo](#).



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Assises québécoises de l'économie circulaire

RECYC-QUÉBEC est fière d'avoir organisé les toutes premières Assises québécoises de l'économie circulaire, en collaboration avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (Institut EDDEC).

Véritable événement phare pour l'économie circulaire au Québec, les Assises ont été une occasion unique pour faire un état de situation, partager des initiatives innovantes et identifier des opportunités à saisir collectivement.

L'événement a attiré plus de 400 participants provenant d'organisations multisectorielles, d'entreprises, de ministères et d'organismes.



> [Pour en savoir plus](#)

Rayonnement de l'expertise

Inhérente à notre mission de société d'État, l'économie circulaire représente une avenue d'avenir pour le Québec et en tant qu'acteur de premier plan dans cette transition, RECYC-QUÉBEC a fait rayonner son expertise dans le cadre de plusieurs événements et présentations.

Nos experts ont entre autres donné des conférences et participé aux projets et événements suivants :

- / École d'été en économie circulaire de l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (Institut EDDEC) et du Centre d'études et de recherches internationales (CÉRIUM);
- / Midi-conférence sur l'économie circulaire chez Hydro-Québec;
- / Webinaire sur les déchets plastiques et l'économie circulaire de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- / Table ronde sur l'économie circulaire organisée par Environnement et Changement climatique Canada;
- / Grand atelier de maillages d'affaires pour le climat initié par le Comité 21 régional de Vaudreuil-Soulanges;
- / Rencontre sur la certification des parcs industriels développée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

Notre présidente-directrice générale a aussi parlé d'économie circulaire dans plusieurs de ses allocutions publiques et lors de panels, en plus d'avoir accordé des entrevues médiatiques et été membre du jury pour un concours en lien avec cette thématique.



PROGRAMMES

PNEUS

Dans le cadre de l'audit de performance sur la gestion du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage réalisé par le Vérificateur général du Québec (VGQ), RECYC-QUÉBEC a pris acte des constats formulés dans le rapport en plus d'agir conformément aux recommandations émises.

À cette fin, RECYC-QUÉBEC a élaboré et mis en œuvre un plan d'action concret dans lequel la Société s'est engagée à mettre au cœur de ses priorités le développement de projets innovants et le soutien aux entreprises québécoises qui fabriquent des produits dérivés à forte valeur ajoutée.

> [Pour en savoir plus](#)

Considérant que le Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage vise à positionner le Québec parmi les leaders de la transformation des pneus hors d'usage, l'objectif principal pour RECYC-QUÉBEC consiste à tout mettre en œuvre pour envoyer la plus grande partie des pneus récupérés vers l'industrie du remoulage et du recyclage afin de favoriser la circularité de la matière et de minimiser le volume expédié en valorisation énergétique.

Plusieurs mesures ont donc été déployées en ce sens.



/ **Soutien financier**

Afin de soutenir l'industrie, RECYC-QUÉBEC a lancé un [appel de propositions pour favoriser le développement de débouchés de réemploi et de recyclage pour les pneus hors d'usage](#). L'aide financière pour cet appel de propositions s'élevait à 1,8 M\$. Les projets soutenus visaient principalement l'ajout d'équipement de traitement, ou l'optimisation de procédés ou d'équipement existant pour permettre le recyclage de 20 000 tonnes de pneus hors d'usage supplémentaires.

Au 31 mars 2019, trois entreprises ont bénéficié d'une aide financière, dont un nouveau joueur, Weded, qui produit de la poudrette et des granules de fibre.

Parallèlement, un partenariat avec l'Université Laval est en cours pour la réalisation de travaux visant le développement de débouchés pour des produits issus du recyclage de pneus hors d'usage et de plastiques.

/ **Portail Web**

RECYC-QUÉBEC a créé un [portail](#) pour la gestion des pneus hors d'usage afin de simplifier la démarche administrative entourant leur collecte chez les 11 000 détaillants. Simple et pratique, ce nouveau portail permet de faire les demandes de collecte de pneus facilement et en tout temps, en plus de centraliser la communication avec les transporteurs.

De nouvelles fonctionnalités permettent aussi à RECYC-QUÉBEC d'être encore plus efficace dans la gestion du flux de matières, par exemple en ayant en temps réel la quantité de pneus à récupérer dans les points de collecte.

/ **Sensibilisation**

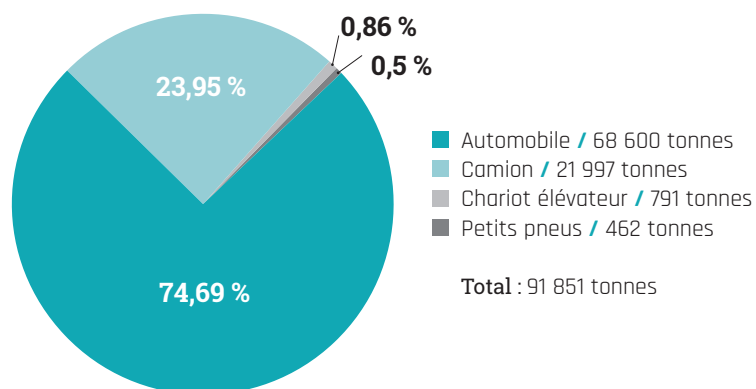
Dans un esprit d'information et de sensibilisation, RECYC-QUÉBEC a produit une capsule vidéo mettant en vedette son porte-parole Ti-Mé, dans laquelle ce dernier encourage les citoyens à prolonger la durée de vie de leurs pneus.

> [Pour visionner la vidéo de Ti-Mé sur les pneus](#)

PROGRAMMES

Statistiques

/ Répartition des pneus récupérés et traités selon la catégorie de pneus



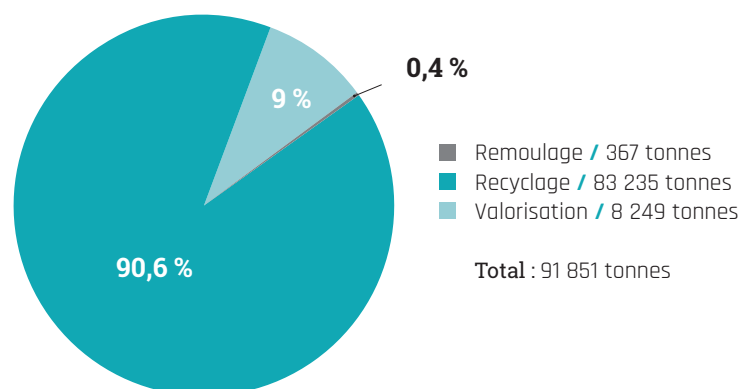
EXPLICATION :

La différence entre le 91 851 tonnes traitées et le 98 358 tonnes transportées s'explique par le fait que pour deux de ses centres de traitement (soit Dynamat et Techno Pneu), RECYC-QUÉBEC doit transporter une partie des pneus livrés vers un autre centre de traitement suite à une opération de tri puisque ces derniers ne sont pas en mesure de traiter tous les types de pneus d'automobile.

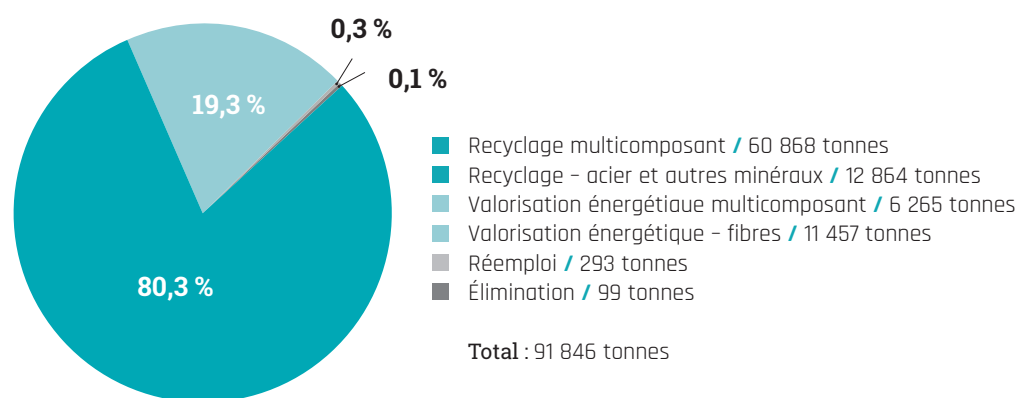
	2014	2015*	2016*	2017	2018**
Tonnes	71 437	79 041	78 579	96 288	98 358

* Les valeurs ont été modifiées pour ces années en raison d'ajustements d'inventaires.

/ Répartition des pneus selon la filière d'acheminement



/ Bilan 3RV-E global



PROGRAMMES



CONSIGNE

/ Collaboration avec l'industrie des microbrasseries

RECYC-QUÉBEC a collaboré avec l'Association des microbrasseries du Québec (AMBQ) afin de mettre sur pied un processus permettant le ramassage et le lavage des contenants à remplissage multiple (CRM) ainsi que le partage des coûts du système.

Deux conventions privées régissant l'utilisation de deux formats de bouteille existent dorénavant, comptant au total 50 signataires.

/ Autre réalisation :

Renouvellement de l'[Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique \(CRU\) de bière](#) et ajout d'un incitatif monétaire pour atteindre 75 % de récupération du verre

/ Consignéco

Consignéco a poursuivi cette année encore les Journées de la consigne, qui ont permis de sensibiliser les citoyens à la valeur économique, écologique et sociale de la consigne en plus d'accroître la visibilité d'initiatives d'organismes locaux.

Près de 100 000 contenants consignés ont été récupérés lors des éditions 2018-2019. Les sommes amassées ont été remises à une dizaine de causes et d'organismes locaux.

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE
DES PRODUCTEURS (REP)

Les quelque 8 500 points de dépôt, ainsi que les nombreuses collectes ponctuelles organisées dans plusieurs municipalités à travers la province, ont permis de récupérer plus de 101 000 tonnes de matières en 2017, tous produits visés par la REP confondus.

Ces résultats sont très positifs puisqu'ils reflètent une augmentation de près de 5 % par rapport aux quantités récupérées en 2015 par l'ensemble des programmes individuels et collectifs. Il est à noter que durant la période 2015-2017, la population a quant à elle augmenté de 1,6 %.

En 2017, plus de 101 000 tonnes de matières ont été récupérées.

/ Année 2018

Avec plus de 9 000 points de dépôt et de nombreuses collectes ponctuelles organisées dans plusieurs municipalités à travers la province, l'ensemble des programmes individuels et collectifs ont permis de récupérer plus de 97 000 tonnes de matières en 2018, tous produits visés par la REP confondus. On observe une légère baisse d'environ 4 % par rapport à 2017, pouvant s'expliquer entre autres par la miniaturisation des produits électroniques ou par les matériaux utilisés, de même que par les performances des moteurs et des huiles faisant en sorte de diminuer la fréquence des changements. Ces résultats démontrent que l'ampleur des gestes de récupération se maintient et que les citoyens, tout comme les ICI, continuent à acheminer les produits vers les filières appropriées.

CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

Dévoilement du porte-parole Ti-Mé

Pour la toute première fois de son histoire, RECYC-QUÉBEC a annoncé son association avec Ti-Mé, le célèbre personnage incarné par Claude Meunier dans l'émission *La Petite Vie*, à titre de premier porte-parole de l'organisation.

Recycleur naturel et avec son ton humoristique, Ti-Mé a l'importante mission d'aider les Québécois à mettre en pratique les 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation) à travers différentes campagnes et outils de communication.

> [Pour en savoir plus](#)



Application mobile Ça va où?

Dévoilée en avril 2018, l'application mobile Ça va où? est un outil simple, pratique et convivial qui vise à aider les citoyens à poser le bon geste de récupération. L'application connaît un véritable succès depuis son lancement et ne cesse d'être bonifiée pour être toujours plus pertinente.



/ Plus de 84 000 téléchargements

/ Plus de 279 000 utilisations

> [Pour en savoir plus](#)

> [Pour visionner la vidéo de Ti-Mé sur Ça va où?](#)

Escouade RECYC-QUÉBEC

L'Escouade RECYC-QUÉBEC est une brigade de bénévoles motivés qui a la mission de sensibiliser les participants à l'importance de bien gérer leurs matières recyclables lors de différents événements sportifs, musicaux ou culturels.

En 2018-2019, l'Escouade a été présente dans plusieurs événements pour un total de près de 40 sorties, notamment :

/ à la Foire Écosphère;

/ à la Coupe Rogers;

/ au Centre Bell;

/ à la Place Bell;

/ à Pointe-à-Callière.

> [Pour en savoir plus](#)



CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

Web et médias sociaux

RECYC-QUÉBEC a intensifié sa présence sur les réseaux sociaux afin d'informer et de sensibiliser le grand public face à divers sujets entourant la saine gestion des matières résiduelles.

Bonne nouvelle : les gens ont été au rendez-vous et leur intérêt envers l'environnement se démontre par leur engagement grandissant sur nos diverses plateformes.



Twitter : 11 843 abonnés
+ 4,8 %



LinkedIn : 3 312 abonnés
+ 58 %



Facebook : 22 481 abonnés
+ 62,1 %



Site Web : 565 778 utilisateurs

Commandites

Cette année encore, RECYC-QUÉBEC a commandité une foule d'événements et de projets aux quatre coins du Québec. Les initiatives soutenues avaient toutes un point en commun, elles devaient répondre à notre mission et être en lien direct avec nos objectifs en tant que société d'État.

Nous sommes fiers d'avoir soutenu financièrement 38 événements pour un montant total de 507 470 \$.

Vitrine de projets concrets et inspirants

Afin d'encourager les entreprises et les municipalités à poser des gestes concrets au sein de leur organisation et aussi afin de les inspirer dans leur démarche, RECYC-QUÉBEC a créé une vitrine de projets innovants réalisés grâce à ses différents programmes d'aide financière.

Près d'une dizaine d'initiatives ont été mises en lumière à ce jour dans la vitrine disponible sur notre site Web. Chaque projet présenté vise à faire évoluer les comportements en termes de gestion responsable des matières résiduelles, d'économie circulaire et de développement durable.

> [Pour en savoir plus](#)

Partenariat avec Protégez-Vous et le Journal Métro

Grâce à des partenariats avec des médias grand public, tels que le magazine Protégez-Vous et le Journal Métro, RECYC-QUÉBEC a proposé aux citoyens des contenus concrets et remplis d'informations pertinentes sur divers sujets comme : le gaspillage alimentaire, le compostage, l'application mobile Ça va où?, des trucs et astuces pour mieux recycler, des projets inspirants et bien d'autres sujets sur l'importance de faire les bons gestes en matière de 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation).

> [Pour en savoir plus](#)



GOUVERNANCE

- / Rapport du conseil d'administration
- / Rapports des comités du conseil d'administration
- / Relevé des présences des administrateurs
- / Sommaire de la rémunération versée aux cinq dirigeants les mieux rémunérés
- / Curriculum vitæ des membres du conseil d'administration
- / Accès aux documents et protection des renseignements personnels
- / Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société québécoise de récupération et de recyclage

Sensibiliser

Le Conseil national zéro déchet et RECYC-QUÉBEC, en tant que partenaire principal francophone, se sont unis pour développer la campagne [J'aime manger, pas gaspiller](#). Déployée à l'échelle pancanadienne, cette campagne propose une foule d'information et de conseils pratiques pour diminuer le gaspillage alimentaire. Des outils de sensibilisation, inspirés de la campagne élaborée au Royaume-Uni et qui a fait ses preuves en termes de changements de comportement, ont été développés, dont une trousse à outils clé en main pour les municipalités.



**J'AIME
MANGER**
pas gaspiller

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

Le conseil d'administration est composé de sept membres nommés par le gouvernement du Québec, dont la présidente du conseil et la présidente-directrice générale. Les administrateurs sont désignés pour un mandat d'au plus quatre ans et la présidente du conseil, pour un mandat d'au plus cinq ans. À l'exception de la présidente-directrice générale, les membres du conseil exercent leur fonction à temps partiel et à titre gracieux.

Mandat

Le conseil administre les affaires de la Société en conformité avec la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et diverses autres lois applicables. Le conseil a notamment pour fonction de déterminer les grandes orientations de la Société, d'approuver le plan stratégique, le budget annuel d'exploitation, les états financiers et le rapport annuel d'activités de la Société, en plus de nommer ses dirigeants. Il veille au respect des règles énoncées dans le code de déontologie des administrateurs. Dans l'accomplissement de son rôle, le conseil confie des mandats particuliers à trois comités statutaires qui le soutiennent – le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines et aux comités ad hoc qu'il crée au besoin. À la suite de chaque réunion, les présidents des comités font rapport au conseil de leurs activités. Le conseil convient annuellement d'un calendrier de réunions. Au cours de l'année 2018-2019, le conseil d'administration a tenu sept séances régulières et deux spéciales et ses comités, treize réunions.

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction de s'assurer que la Société adopte et respecte les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Il voit à ce que soient élaborés ou mis à jour les règles de gouvernance de la Société, les codes de déontologie applicables aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés, les profils de compétences et d'expérience des administrateurs, les critères d'évaluation applicables aux administrateurs et au fonctionnement du conseil, ainsi que le programme d'accueil et de formation continue des membres. Il effectue l'évaluation du conseil, veille au respect des règles énoncées dans le code d'éthique et de déontologie des administrateurs, qui découlent notamment du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Le comité est présidé par M. Michel Giroux, vice-président du conseil d'administration. Il s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année financière. La présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité de gouvernance et d'éthique.



RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

Comité de vérification

Le comité de vérification a pour fonction de s'assurer que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de la Société et d'en faire la recommandation au conseil pour approbation. Il s'assure que les pratiques comptables sont conformes et efficaces. Le comité supervise la planification des activités de vérification interne et veille à la mise en place d'un plan d'optimisation des contrôles et des ressources, notamment en ce qui a trait au financement des programmes gérés par la Société, et s'assure que les mécanismes de contrôle sont adéquats. Au courant de l'année, il a participé à la révision de la nouvelle politique de placement et a rencontré l'auditeur externe de la Société, le Vérificateur général du Québec, aux fins de la planification de l'audit annuel et de la réception des résultats de celui-ci. Il a aussi rencontré le vérificateur interne de la Société, a examiné le processus de gestion des risques ainsi que le plan de vérification interne et a pris connaissance des résultats des différents audits internes menés en cours d'année. Il a analysé puis recommandé l'adoption du budget annuel de l'exercice. Il a pris connaissance des responsabilités de la Société par rapport aux mesures de contrôle des dépenses et des effectifs et s'est assuré du respect de ces obligations. Il a effectué un suivi eu égard à la situation du portefeuille et de la gestion contractuelle. Le comité est présidé par M. Michel Delisle. Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le comité de vérification a tenu trois réunions. La présidente-directrice générale, le vice-président Gestion financière, le directeur Gestion financière et ressources matérielles, le vérificateur interne et la secrétaire du conseil peuvent assister aux rencontres du comité de vérification.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est responsable des politiques relatives aux ressources humaines ainsi que des normes et barèmes qui s'appliquent aux dirigeants et aux employés. Au courant de l'année 2018-2019, le comité a contribué à la sélection des dirigeants dont les vice-présidences Performance des opérations et Gestion financière, il a fait un suivi des dossiers traitant des ressources humaines, a suivi les indicateurs de performance en matière de ressources humaines et s'est assuré de la révision et mise à jour des politiques de ressources humaines. Le comité des ressources humaines a révisé le profil de compétences et d'expérience du poste de président-directeur général. Le comité est présidé par M^{me} Monique Laberge. Il s'est réuni à cinq reprises afin d'exercer son rôle de conseil, d'échange et de recommandation. La présidente-directrice générale, la directrice Développement organisationnel et ressources humaines et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité des ressources humaines.

Comité ad hoc du Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Le conseil d'administration a créé un comité ad hoc le 30 mars 2017 dont le mandat a consisté à veiller à la préparation d'un plan d'action 2019-2023 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le comité s'est assuré de son suivi auprès du conseil d'administration et du respect de l'atteinte de l'échéancier prévu. Le comité est présidé par M^{me} Monique Laberge. Il s'est réuni à une reprise au courant de l'année financière. La présidente-directrice générale, la vice-présidente Performance des opérations et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité ad hoc.

Audit externe et indépendance des auditeurs

Les travaux d'audit externe de RECYC-QUÉBEC sont réalisés par le Vérificateur général du Québec; aucuns honoraires ne lui sont payés par la Société. Son indépendance est encadrée par la Loi sur le vérificateur général.

RELEVÉ DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

/ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Administrateurs	Conseil				Comités du conseil					
			Comité de vérification		Comité de gouvernance et d'éthique		Comité des ressources humaines		Comité ad hoc Plan d'action	
Nombre de réunions	9 (7 régulières et 2 spéciales)		3		4		5		1	
Karine Joizil, présidente du conseil	9	8	3	3			5	4	1	0
Sonia Gagné, présidente-directrice générale	9	9								
Michel Delisle	9	7	3	2	4	4				
Michel Giroux	9	9			4	3			1	1
Jeanne Hardy	9	7	3	2					1	1
Monique Laberge	9	9			4	4	5	5	1	1
Julie Lemieux *	9	7			4	4			1	1
Valérie Racine	9	8					5	5		

* Fin de mandat le 11 mars 2019

LÉGENDE : / Nombre de rencontres / Présences

À l'exception du titulaire du poste de présidente-directrice générale, M^{me} Sonia Gagné, qui exerce ses fonctions à temps plein pour la Société, les autres administrateurs, tous identifiés comme membres indépendants, siègent au conseil et à ses différents comités à titre gracieux. Les membres ont droit au remboursement des frais de déplacement qu'ils engagent dans l'exercice de leur fonction.

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

/ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Noms	Salaire annuel de base ⁽¹⁾	Autres avantages ⁽²⁾
Sonia Gagné	154 372,03 \$	3 171,26 \$
Luc Vermeersch	141 999,94 \$	701,26 \$
Alain Picard	138 548,96 \$	2 416,12 \$
Sophie Langlois-Blouin	122 674,95 \$	3 878,88 \$
Michelle Lachance	117 799,09 \$	1 524,54 \$

⁽¹⁾ Salaire de base du poste occupé au 31 mars 2019.

⁽²⁾ Contribution de l'employeur aux régimes d'assurance, aux cotisations professionnelles, aux stationnements et aux autres avantages.

CURRICULUM VITÆ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^e Karine Joizil

- / Présidente du conseil
- / Nomination au conseil : 20 avril 2016
- / Échéance de mandat : 19 avril 2021
- / Membre du comité de vérification
- / Membre du comité ad hoc du Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- / Statut : Administratrice indépendante

M^e Karine Joizil est membre du Barreau du Québec depuis 2001 et titulaire d'un diplôme d'études supérieures en administration publique. Ses domaines de spécialité sont le droit public, le droit de la santé, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, le droit des sociétés et le droit commercial, la propriété intellectuelle et les actions collectives. Elle a été à plusieurs reprises conférencière et chargée de cours à l'École du Barreau du Québec. Après avoir exercé au sein de grands cabinets de Montréal, elle s'est jointe au cabinet Lavery. Parallèlement, elle s'engage activement dans sa communauté. Elle a reçu le prix Jeune leader politiquement engagé de la Jeune chambre de commerce haïtienne, le prix de l'avocate de l'année dans la catégorie Litige civil et commercial de l'Association du Jeune Barreau de Montréal et elle a été en 2007 lauréate du Mois de l'histoire des Noirs. Elle siège également au conseil d'administration de la Fondation Serge Marzil et d'Équitas.

Sonia Gagné

- / Présidente-directrice générale
- / Nomination au conseil : 28 mars 2018
- / Échéance de mandat : 27 mars 2023

Sonia Gagné a été nommée présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC en janvier 2018. Elle occupait précédemment le poste de vice-présidente Performance des opérations depuis 2016. À ce titre, elle a notamment veillé à l'amélioration continue des opérations et du service à la clientèle en plus de jouer un rôle clé dans le positionnement de la Société comme véritable incontournable en gestion des matières résiduelles au Québec. De 2012 à 2015, elle a assuré différents mandats pour la société d'État, en tant que conseillère senior en développement organisationnel.

Avant d'entrer chez RECYC-QUÉBEC, M^{me} Gagné a cumulé une riche expérience de plus de 25 ans comme consultante en optimisation de processus d'affaires, en formation et en animation, tant au Québec qu'à l'étranger, auprès d'organisations privées et publiques. Elle a également été chargée de cours à l'École de technologie supérieure (ETS).

Au fil de sa carrière, M^{me} Gagné a su développer de hautes compétences en matière de concertation et de mobilisation de différents acteurs autour d'ambitions communes, en favorisant une approche qui intègre les processus et les aspects humains.

Mme Gagné est titulaire d'un baccalauréat en psychosociologie de l'UQAM. En plus de son rôle à la barre de RECYC-QUÉBEC, elle s'implique également à titre de membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP), de l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR) et du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).

M^e Michel Giroux

- / Nomination au conseil : 29 mai 2013
- / Échéance de mandat : 28 mai 2016
- / Vice-président du conseil
- / Président du comité de gouvernance et d'éthique
- / Membre du comité ad hoc du Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- / Statut : Administrateur indépendant

M^e Michel Giroux a été membre du Barreau du Québec de 1972 à 2016. Il a exercé dans différents cabinets privés. Le 1^{er} avril 2016, il a pris sa retraite de la pratique du droit. Il a été médiateur civil et commercial et avocat-enquêteur dans le cadre de plaintes pour harcèlement en milieu de travail. M^e Giroux a été maire de la municipalité de Lac-Beauport, dans la région de la Capitale-Nationale, de 1987 à 2009, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier de 1994 à 2009 et membre du comité exécutif et du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec de 2004 à 2009. Au cours de sa carrière, il a occupé divers postes d'administrateur : administrateur et vice-président de la Fédération des municipalités du Québec, administrateur et secrétaire-trésorier de La Mutuelle des municipalités du Québec (2003-2009) et administrateur de la Société de la faune et des parcs du Québec, du Musée national des beaux-arts du Québec, de l'Orchestre symphonique de Québec et de la Caisse Desjardins des Laurentides. Il est actuellement membre du comité d'assurance relevant du conseil d'administration de La Mutuelle des municipalités du Québec. Il travaille également en développement immobilier de villégiature dans la région de la Mauricie.

CURRICULUM VITÆ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

Michel Delisle, CPA, CA, MBA

- / **Nomination au conseil : 29 mai 2013**
- / **Échéance de mandat : 28 mai 2016**
- / **Président du comité de vérification**
- / **Membre du comité de gouvernance et d'éthique**
- / **Statut : Administrateur indépendant**

M. Michel Delisle est comptable agréé et titulaire d'une maîtrise de la London Business School. Il cumule plus d'une vingtaine d'années d'expérience dans les secteurs de la finance d'entreprise et de la gestion intégrée des risques. Cadre au sein de l'équipe de gestion d'une importante institution financière au Québec pendant 12 ans, M. Delisle possède une expérience professionnelle qui couvre le financement d'entreprises, l'encadrement des risques de crédit et opérationnels, la divulgation et la gouvernance financières, la gestion de projets et la planification stratégique. Pendant près de quatre ans chez Finance Montréal, il a œuvré à l'essor du secteur des services financiers au Québec et au développement des relations avec la Chine. Il a également été chef des finances du Groupe Point Zero Benisti et est depuis près d'un an et demi chef des finances de Mediabiz International Inc.

Il a aussi siégé à plusieurs conseils d'administration et demeure actif à ce titre auprès de la Fondation du Collège de Maisonneuve.

M^e Jeanne Hardy

- / **Nomination au conseil : 12 octobre 2016**
- / **Échéance de mandat : 11 octobre 2020**
- / **Membre du comité de vérification**
- / **Membre du comité ad hoc du Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**
- / **Statut : Administratrice indépendante**

M^e Jeanne Hardy est membre du Barreau du Québec et titulaire d'un diplôme d'études supérieures en common law. Après avoir dirigé un organisme sans but lucratif regroupant les plus grands festivals montréalais, elle s'est jointe à l'équipe d'Evenko, le plus important promoteur indépendant de spectacles au Canada. Me Hardy analyse les diverses occasions d'affaires et participe à l'élaboration de plans d'affaires et d'orientations stratégiques pour l'entreprise. Elle a également joué un rôle dans l'obtention de la certification ISO 20121 pour les événements écoresponsables, décernée au Festival Musique et Arts Osheaga.

Monique Laberge

- / **Nomination au conseil : 16 janvier 2007**
- / **Renouvellement : 29 mai 2013**
- / **Échéance de mandat : 28 mai 2016**
- / **Présidente du comité des ressources humaines**
- / **Présidente du comité ad hoc du Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**
- / **Membre du comité de gouvernance et d'éthique**
- / **Statut : Administratrice indépendante**

M^{me} Monique Laberge est retraitée de l'enseignement. Elle a d'abord exercé sa profession au sein de la Commission scolaire crie jusqu'en 1997, puis à la Commission scolaire de la Jonquière jusqu'à sa retraite. Elle est membre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, du Réseau de l'action bénévole du Québec, de l'Organisme de bassin versant du Saguenay, du Regroupement régional de citoyens et citoyennes pour la sauvegarde de l'environnement et du Comité de bassin versant du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables.

CURRICULUM VITÆ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

Julie Lemieux

- / **Nomination au conseil : 20 avril 2016**
- / **Échéance de mandat : 19 avril 2020**
- / **Membre du comité de gouvernance et d'éthique**
- / **Membre du comité ad hoc du Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**
- / **Statut : Administratrice indépendante**

Mme Julie Lemieux, titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, est directrice générale de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la MRC de Maskinongé. Elle cumule plus d'une quinzaine d'années d'expérience dans le développement régional. Elle contribue à son milieu en mobilisant les forces vives afin d'élaborer des stratégies, des plans et des politiques concernant les enjeux de développement de son territoire. Depuis 2007, elle œuvre en faveur de l'intégration du développement durable dans son organisation et dans sa collectivité, tant auprès des entreprises et des organismes que de la MRC. Par ses fonctions et ses valeurs, elle s'implique dans différents conseils d'administration et comités, dont le comité stratégique VISION Maskinongé, le comité de développement durable de la MRC de Maskinongé et du Réseau des SADC et CAE du Québec et d'autres comités et tables de discussion qui favorisent la concertation régionale et nationale.

Valérie Racine, ASC, CRHA, MBA

- / **Nomination au conseil : 29 mai 2013**
- / **Échéance de mandat : 28 mai 2016**
- / **Membre du comité des ressources humaines**
- / **Statut : Administratrice indépendante**

Provenant du domaine des ressources humaines, Mme Valérie Racine œuvre en stratégie organisationnelle depuis une quinzaine d'années. Elle a travaillé au sein d'organisations privées, parapubliques et communautaires et a effectué deux missions humanitaires à l'étranger. Conseillère stratégique au Bureau de la présidence d'une grande institution financière, elle contribue à son essor par l'élaboration de positionnements, de stratégies et d'approches concernant des enjeux de transformation, notamment l'évolution de la gouvernance au sein d'une coopérative, et par la création d'une culture organisationnelle orientée vers l'expérience client. Elle a notamment été responsable des stratégies de développement des leaders (gestionnaires et administrateurs de sociétés) favorisant de nouvelles façons de penser et d'agir selon des modes d'apprentissage collectifs et innovateurs. Elle s'implique auprès de différents groupes souhaitant faire évoluer le monde du travail par la diversité et l'innovation. M^{me} Racine est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et est administratrice de société certifiée.



ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société québécoise de récupération et de recyclage respecte la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) à laquelle elle est assujettie.

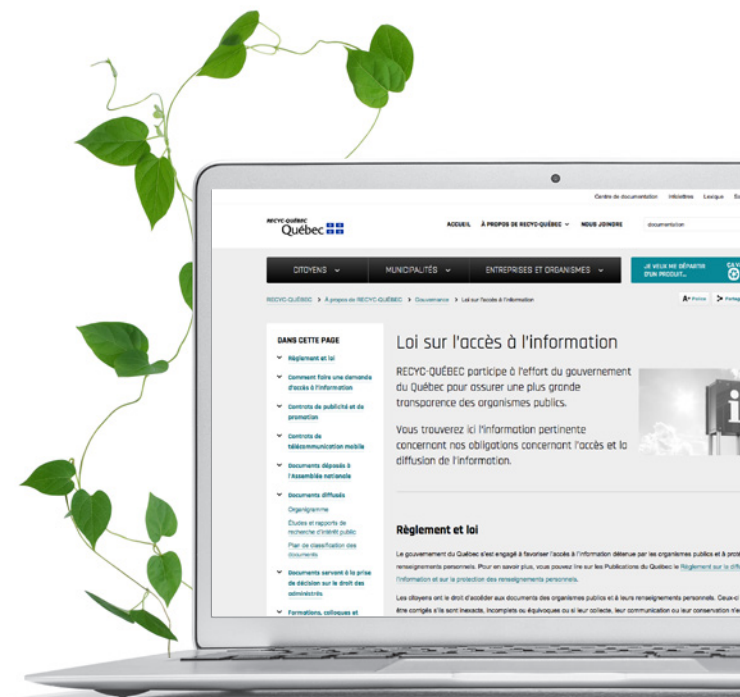
Au cours de l'exercice financier 2018-2019, la Société a reçu douze demandes d'accès à ses documents. Onze de ces demandes ont été traitées au cours de l'année financière visée.

Six demandes ont été traitées dans le délai de 20 jours imparti par la Loi, aucune d'entre elles n'a été traitée dans un délai de 21 à 30 jours et, enfin, six demandes ont été traitées dans un délai de 31 jours et plus.

De ces demandes, cinq ont été acceptées entièrement, cinq ont été partiellement acceptées en vertu des articles 23, 24, 25, 41, 42, 49, 53, 54, 56 et 59; une demande n'était pas une demande d'accès et une demande visait un document non détenu par RECYC-QUÉBEC.

Depuis le 1^{er} avril 2015, conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société rend accessibles sur son site Internet les documents transmis en réponse à une demande d'accès, accompagnés de la décision anonymisée du responsable de l'accès aux documents, sauf dans les cas d'exceptions prévus par le Règlement.

Entre autres documents, on y trouve également l'organigramme, les renseignements relatifs aux baux d'espaces occupés par RECYC-QUÉBEC, une description des services offerts incluant les différents programmes qu'elle administre, ainsi que des lois, règlements, codes de déontologie (des administrateurs et des employés de RECYC-QUÉBEC), directives et politiques. Plusieurs études et rapports produits par RECYC-QUÉBEC ou pour son compte et considérés comme d'intérêt public s'y trouvent également.



CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

SECTION 01

/ Définitions et dispositions générales



Définitions

- 01** Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient :
- a) « administrateur » désigne une ou un membre du conseil d'administration de la Société, qu'elle ou qu'il exerce ou non une fonction à plein temps. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, le secrétaire général, les vice-présidents(es) et les cadres;
 - b) « association » désigne une association ou un regroupement de personnes, d'organismes ou d'entreprises, ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine de la récupération et du recyclage;
 - c) « conflits d'intérêts » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée plutôt que ceux de la Société, de même que toute situation susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;
 - d) « conseil » désigne le conseil d'administration de la Société;
 - e) « contrat » comprend un contrat ou une entente, conclu, en négociation ou projeté;
 - f) « entreprise » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier;
 - g) « Loi » désigne la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, (L.R.Q., c. M-30), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
 - h) « personne liée » désigne une personne unie à l'administrateur qui peut être :
 - I) soit un particulier uni par les liens du sang, de l'adoption, du mariage, de l'union civile ou d'une union de fait;
 - II) soit une personne morale et, selon le cas :
 - (i) une personne qui contrôle la personne morale, si celle-ci est contrôlée par une seule personne,
 - (ii) une personne qui est un membre d'un groupe lié qui contrôle la personne morale,
 - (iii) toute personne unie de la manière indiquée à l'alinéa I) à une personne décrite au sous-alinéa (i) ou (ii);
 - i) « Règlement » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (1998) (130 G.O. II, 3474), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
 - j) « Règlement de régie interne de la Société » désigne le Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage (1991) (123 G.O.II, 5595), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
 - k) « Société » désigne RECYC-QUÉBEC (Société québécoise de récupération et de recyclage).
- 02** Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

SECTION 01/ Définitions et
dispositions
générales

Dispositions générales

- 03** La Société a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.
- 04** Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
- 05** L'administrateur s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis qu'il peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.



SECTION 02

/ Interprétation

- 06** L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas, dans le respect du droit et de l'équité, de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
- 07** Le code de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.
- 08** Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code de déontologie peut être soumise pour avis au secrétaire général de la Société. La demande et l'avis demeurent confidentiels.

SECTION 03

/ Principes d'éthique et règles de déontologie

Principes d'éthique

- 09** Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société. L'administrateur doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité. Dans l'exécution de ses fonctions, l'administrateur fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.
- 10** L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ou en cherchant à favoriser celui d'un tiers.
- 11** L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
- 12** L'administrateur doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une personne au détriment d'une autre quant aux liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
- 13** Par souci de transparence, les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire de ce dernier pour des motifs sérieux. Par ailleurs, les délibérations, les positions défendues par les membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Toutefois, le vote d'un administrateur devient public lorsque ce dernier demande qu'il soit expressément mentionné au procès verbal.

Règles de déontologie

- 14** L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêt entre son intérêt personnel et ceux de la Société. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté sans partage. Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une fiducie ou une association. Il doit également dénoncer, dès qu'il en a connaissance, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
- 15** L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet, une entente, un contrat, une affaire ou un litige avec la Société, ou dont l'organisme, l'association ou l'entreprise qui est son employeur ou dont il fait partie a un tel intérêt, doit le dénoncer par écrit au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur une question débattue dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question, ainsi que s'abstenir de tenter d'influencer le vote des autres administrateurs. L'administrateur à temps plein ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, l'administrateur à temps plein ne contrevient pas au présent code si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

SECTION 03

/ Principes d'éthique et règles de déontologie



- 16** L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. En outre, tout document identifié par le conseil ou par le secrétaire général comme étant confidentiel ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par l'administrateur sans une autorisation expresse du conseil.
- 17** L'administrateur ne peut accepter ni solliciter aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une personne ou entreprise en relation d'affaires avec la Société ou d'un tiers agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens.
- 18** L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

SECTION 04

/ Divulcation

Définitions

19 La divulgation requise aux articles 14 et 15 se fait lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude; ou
- b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un; ou
- c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
- d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

20 Les articles 14, 15 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une personne liée à l'administrateur.

21 L'administrateur doit remettre au président du conseil dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 2 et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- b) le nom de toute entreprise dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;

- c) le nom de toute association ou organisme dans lequel il exerce des fonctions, en précisant ces fonctions; d) les postes d'administrateurs qu'il occupe dans toute entreprise, société, corporation ou fiducie;
- e) les emplois qu'il occupe dans tout organisme, entreprise, société, corporation ou association. Malgré ce qui précède, l'administrateur est dispensé de fournir les informations qui entrent dans une des catégories prévues à l'article 23.

L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) du premier alinéa ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil. L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

22 Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 15 et 21 au secrétaire général de la Société qui les conserve dans les dossiers corporatifs de la Société et en assure la confidentialité.



SECTION 05

/ Dispenses

Définitions

23 Le présent code ne s'applique pas :

- a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
- c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
- e) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01) à des conditions identiques pour tous.



SECTION 06

/ Dispositions finales

- 24** Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit compléter et signer l'attestation reproduite à l'Annexe 1 du présent code; cette attestation, une fois complétée, est remise au président du conseil qui doit la remettre au secrétaire général de la Société pour fins de conservation. Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.
- 25** Le présent code de déontologie entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le conseil d'administration de la Société. Il n'a aucun effet rétroactif. Sont donc visées les seules situations qui peuvent se présenter après l'adoption du présent code d'éthique et de déontologie.
- 26** Sauf consentement unanime des membres présents du conseil d'administration de la Société, toute proposition visant la modification du code de déontologie devra faire l'objet d'un avis et d'un dépôt à une réunion régulière du conseil d'administration précédant la réunion où elle sera débattue.

ÉTATS FINANCIERS

- / Rapport de la direction
- / Rapport de l'auditeur indépendant
- / État des résultats et de l'excédent cumulé
- / État de la situation financière
- / État de la variation des actifs financiers nets
- / État des flux de trésorerie
- / Notes complémentaires aux états financiers

Accompagner

L'un des principaux champs d'intervention de RECYC-QUÉBEC consiste à accompagner les acteurs du milieu et à soutenir des projets innovants qui favorisent notamment la réduction à la source. À cet effet, RECYC-QUÉBEC est fière de soutenir le projet La Tasse dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du Comité mixte sur la réduction à la source. Premier système québécois de dépôt remboursable de gobelets de café, La Tasse propose un gobelet réutilisable en remplacement de gobelets jetables utilisés pour les boissons chaudes à emporter. En appuyant une telle initiative, RECYC-QUÉBEC souhaite stimuler l'offre de tasses réutilisables dans les établissements de restauration rapide et lors d'événements.

Photo : Kristel V. Morin



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, présentés ci-joints, ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et procédés établis par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, assisté par son comité de vérification, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité de vérification rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Montréal, le 26 septembre 2019,



Sonia Gagné
Présidente-directrice générale



Stéphane Devernal
Vice-président, gestion financière par intérim



Rapport sur l'audit des états financiers

/ Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

/ Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

/ Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

/ Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

/ Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- / j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- / j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- / j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- / je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- / j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes

constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Roch Guérin CPA auditeur, CA

Roch Guérin, CPA auditeur, CA

Directeur principal

Montréal, le 26 septembre 2019

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
REVENUS			
Transferts du gouvernement du Québec			
Droits spécifiques sur les pneus neufs	28 047 250 \$	28 662 439 \$	30 355 324 \$
Contributions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le programme de soutien aux centres de tri de la collecte sélective municipale		2 357 681	-
Contributions du Fonds vert pour la gestion des matières résiduelles	20 575 820	6 273 711	7 027 489
Consignation des contenants à remplissage unique (note 3)	3 250 400	3 735 986	6 145 541
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	3 840 750	4 081 821	2 569 074
Contributions des partenaires pour la récupération et la valorisation de produits par les entreprises	100 000	83 503	79 323
Revenus nets de placements (note 4)	2 200 000	3 120 477	2 649 481
Autres revenus	50 000	118 101	52 757
	58 064 220	48 433 719	48 878 989
CHARGES (note 5)			
Programme des pneus hors d'usage	28 047 250	28 662 439	30 355 324
Gestion des matières résiduelles (note 6)	23 493 820	10 293 419	8 633 192
Systèmes de consignation des contenants	1 478 920	961 386	1 120 072
Programme municipal de collecte sélective	3 808 400	4 155 696	2 569 074
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	285 650	137 371	188 605
Développement et intelligence d'affaires	243 700	940 138	554 740
Autres charges	235 500	786 721	748 413
	57 593 240	45 937 170	44 169 420
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	470 980	2 496 549	4 709 569
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	65 412 297	65 412 297	60 702 728
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 16)	65 883 277 \$	67 908 846 \$	65 412 297 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2019

	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	23 642 597 \$	12 940 037 \$
Placements (note 8)	96 661 933	92 233 519
Créances à recevoir (note 9)	7 831 857	8 285 927
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec (note 10)	5 782 369	13 657 358
	133 918 756	127 116 841
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 11)	6 521 032	6 288 363
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants	4 768 548	4 798 512
Revenus reportés (note 12)	42 638 830	39 689 520
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants (note 13)	13 412 652	12 790 206
	67 341 062	63 566 601
ACTIFS FINANCIERS NETS	66 577 694	63 550 240
Immobilisations corporelles (note 14)	1 247 139	1 764 900
Charges payées d'avance	84 013	97 157
	1 331 152	1 862 057
EXCÉDENT CUMULÉ (note 16)	67 908 846 \$	65 412 297 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 19)

ÉVENTUALITÉS (note 20)



M^e Karine Joizil
Présidente



Michel Delisle, CPA, CA, MBA
Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019 Budget	2019 Réal	2018 Réal
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	470 980 \$	2 496 549 \$	4 709 569 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(365 000)	(219 420)	(403 437)
Amortissement des immobilisations corporelles	531 000	474 707	442 959
Perte sur la disposition d'immobilisations corporelles		262 474	18 121
	166 000	517 761	57 643
Acquisition des charges payées d'avance		(84 013)	(97 157)
Utilisation des charges payées d'avance		97 157	236 409
		13 144	139 252
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	636 980	3 027 454	4 906 464
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	63 550 240	63 550 240	58 643 776
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	64 187 220 \$	66 577 694 \$	63 550 240 \$

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

ÉTATS
FINANCIERS

	2019 Réel	2018 Réel
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	2 496 549 \$	4 709 569 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Perte à la disposition de placements	331 400	422 622
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	262 474	18 121
Amortissement des immobilisations corporelles	474 707	442 959
Revenus reportés	(36 119 173)	(32 924 398)
Ajustement des placements au taux d'intérêt effectif	167 017	367 204
	(32 387 026)	(26 963 923)
Variation nette des éléments d'actif et de passif reliés au fonctionnement (note 17)	48 230 677	36 758 970
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	15 843 651	9 795 047
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(214 260)	(403 437)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(214 260)	(403 437)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements	(41 186 155)	(42 020 505)
Disposition de placements	36 259 324	33 523 010
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(4 926 831)	(8 497 495)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	10 702 560	894 115
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	12 940 037	12 045 922
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 7)	23 642 597 \$	12 940 037 \$

Les intérêts reçus durant l'exercice s'élèvent à 3 469 918 \$ (2018 : 3 115 259 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2019

1. CONSTITUTION ET MANDAT

La Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (RLRQ, chapitre S-22.01). La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, elle n'est donc pas soumise aux impôts sur le revenu.

Fiduciaire

La *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) prévoit un rôle de fiduciaire pour la Société. La Société se voit remettre les sommes à distribuer aux organismes municipaux dans le cadre du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 10).

Les sommes affectées par ce rôle de fiduciaire qui ne sont pas incluses dans l'état de la situation financière de la Société sont présentées dans le tableau suivant :

	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	– \$	5 957 \$
À recevoir des organismes de financement agréés	–	5 396 000
	– \$	5 401 957 \$
PASSIFS		
Sommes dues aux organismes municipaux	– \$	5 401 957 \$

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des montants des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations et de formulation d'hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, la constatation du droit spécifique des pneus neufs, la constatation des contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective, la répartition des charges entre les divers programmes et fonctions, la moins-value durable sur les placements et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation de contenants. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

Répartition des charges entre les divers programmes et fonctions

La Société administre plusieurs programmes et fonctions. Les programmes sont régis par les lois ou décrets gouvernementaux tandis que les fonctions regroupent les activités encadrées par des ententes avec des partenaires ou initiées par la Société en lien avec sa mission.

Les charges sont présentées par programmes et fonctions. La répartition des charges entre les divers programmes et fonctions est établie en imputant à chacun leurs charges directes et en ventilant les charges indirectes selon la clé de répartition.

La Société utilise une clé de répartition adaptée aux efforts consacrés à ses activités et représentant la moyenne des quatre éléments suivants :

- / Proportion des heures directes du personnel imputées au programme ou à la fonction par rapport au total des heures imputées à l'ensemble des programmes et fonctions;
- / Proportion des traitements et avantages sociaux associés au programme ou à la fonction par rapport au total des traitements et avantages sociaux de l'ensemble des programmes et fonctions;
- / Proportion des charges spécifiques imputées aux programmes ou à la fonction par rapport au total des charges spécifiques imputées à l'ensemble des programmes et fonctions;
- / Proportion des autres charges de fonctionnement imputées aux programmes ou à la fonction par rapport au total de ces dernières imputées à l'ensemble des programmes et fonctions.

La clé de répartition résultante est appliquée pour ventiler les charges indirectes. La composition des charges indirectes ainsi que leur ventilation entre les programmes et les fonctions sont détaillées à la note 5.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car aucun actif ou passif financier n'est évalué à la juste valeur ou libellé en devise.

Instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements, les créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et les transferts à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des dépôts sur contrat et des déductions à la source à payer) et les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

Revenus

/ Transferts du gouvernement du Québec

Les transferts du gouvernement du Québec sont constatés lorsqu'ils sont autorisés et que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Les transferts du gouvernement du Québec sont reportés lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les revenus reportés sont virés aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies.

/ Consignation des contenants à remplissage unique

Les revenus de la consignation des contenants à remplissage unique découlant des ententes sur la consignation sont constatés au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus reportés liés à la consignation des contenants à remplissage unique représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

/ Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective

Les contributions des partenaires aux régimes de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont constatées au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus reportés liés aux contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

/ Contributions des partenaires pour la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et autres revenus

Les revenus du règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et les autres revenus sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsque les éléments suivants sont présents :

- / Il y a preuve suffisante qu'un accord existe;
- / Les services ont été rendus;
- / Le prix est déterminé ou déterminable;
- / Le recouvrement est raisonnablement assuré.

/ Revenus nets de placements

Les revenus de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sur la disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Charges

/ Aides financières

Les aides financières liées aux programmes des pneus hors d'usage et à la politique de gestion des matières résiduelles sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Actifs financiers

/ Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

/ Placements

Les escomptes et les primes sur les titres sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée restante de chaque titre. Les ajustements liés aux escomptes et aux primes sont comptabilisés dans les revenus de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Passifs

/ Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant la fin de l'exercice et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes dans l'éventualité de l'abolition de la consignation. Cette provision est établie selon un nombre de jours estimé du délai de récupération des consignes et sur la moyenne quotidienne des consignes remboursées (5 ¢, 10 ¢, 20 ¢) annuellement en incluant la prime d'encouragement de 2 ¢.

/ Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements	7 ans
Équipements informatiques	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les projets informatiques en développement sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

/ Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont constatées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE

	2019	2018
Pénalités	- \$	2 239 125 \$
Quote-part des excédents	1 932 494	1 986 659
Récupération des frais de gestion	758 175	774 234
Autres revenus de consignation	1 045 317	1 145 523
	3 735 986 \$	6 145 541 \$

4. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	2019	2018
Intérêts sur placements	2 671 215 \$	2 346 885 \$
Perte sur la disposition de placements	(331 400)	(422 622)
Intérêts sur dépôts bancaires	780 662	725 218
	3 120 477 \$	2 649 481 \$



NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2019

5. CHARGES

Les charges directes et indirectes afférentes sont ventilées comme suit :

			2019	2018
	Charges directes	Charges indirectes		
Programme des pneus hors d'usage	25 720 302 \$	2 942 137 \$	28 662 439 \$	30 355 324 \$
Gestion des matières résiduelles	8 677 731	1 615 688	10 293 419	8 633 192
Systèmes de consignation des contenants	528 268	433 118	961 386	1 120 072
Programme municipal de collecte sélective	3 007 560	1 148 136	4 155 696	2 569 074
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	75 881	61 490	137 371	188 605
Développement et intelligence d'affaires	555 821	384 317	940 138	554 740
Autres charges	515 791	270 930	786 721	748 413
	39 081 354 \$	6 855 816 \$	45 937 170 \$	44 169 420 \$

Les charges indirectes ventilées sont constituées des charges directement attribuables aux directions suivantes :

	2019	2018
Conseil d'administration	31 680 \$	34 871 \$
Présidence	504 151	475 385
Ressources humaines	725 386	647 527
Secrétariat et services juridiques	201 046	188 973
Communications	2 115 612	1 672 459
Service à la clientèle	20 594	5 275
Vérification interne	64 165	47 515
Administration, finances et technologie de l'information	3 193 182	2 959 573
	6 855 816 \$	6 031 578 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2019

5. CHARGES (SUITE)

La nature des charges de la Société est la suivante :

	2019	2018
Traitements et avantages sociaux	6 798 334 \$	6 793 131 \$
Charges spécifiques de programmes et fonctions		
Frais de transport des pneus hors d'usage	15 242 356	18 129 355
Aides financières pour la transformation des pneus hors d'usage	8 953 669	8 189 783
Aides financières dans le cadre de la politique de gestion des matières résiduelles	9 056 254	5 996 724
Aides financières dans le cadre du programme des pneus hors d'usage	642 500	-
Frais d'entreposage des pneus hors d'usage	63 298	419 684
Frais de perception du droit spécifique des pneus neufs	-	292 199
Remboursement de la consigne récupérée SAQ et BGE ¹	41 677	46 349
Autres charges de fonctionnement		
Honoraires professionnels	1 157 482	1 262 843
Frais de communication	1 140 556	648 010
Loyer et entretien des locaux	695 740	676 383
Commandites	544 990	424 950
Frais de bureau et dépenses reliées à l'informatique	421 376	397 306
Frais de déplacements, de représentations et de réunions	144 422	160 819
Formation, conférences et congrès	97 343	79 701
Amortissement	474 707	442 959
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	262 474	18 121
Frais financiers et gestion de placements	199 992	191 103
	45 937 170 \$	44 169 420 \$

¹ SAQ (Société des alcools du Québec) et BGE (Boissons Gazeuses Environnement)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2019

6. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

	2019	2018
Aides financières	8 294 408 \$	7 332 711 \$
Comité conjoint	12 635	102 587
Matières organiques	1 201 549	702 277
Planification et performance municipale	297 447	232 023
Chantier réduction à la source	376 764	98 642
Comités externes	95 303	164 952
Stratégie comportementale	15 313	-
	10 293 419 \$	8 633 192 \$

7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2019	2018
Trésorerie	13 265 924 \$	2 205 218 \$
Équivalents de trésorerie	10 376 673	10 734 819
	23 642 597 \$	12 940 037 \$

Les équivalents de trésorerie représentent des unités de fonds communs de placement et les taux de rendement ont varié de 1,53 % à 2,18 % (2018 : 0,94 % à 1,48 %).

8. PLACEMENTS

	2019	2018
Obligations municipales, provinciales, fédérales et corporatives, portant intérêt à des taux se situant entre 1,40 % et 4,50 % (2018 : 1,40 % et 5,50 %) et échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2023	96 661 933 \$	92 233 519 \$

Au 31 mars 2019, la juste valeur des placements s'établit à 96 958 201 \$ (2018 : 91 780 590 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2019

9. CRÉANCES À RECEVOIR

	2019	2018
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	6 098 771 \$	5 589 526 \$
Régime de compensation de la collecte sélective	-	243 045
Taxes à la consommation à recevoir	569 591	1 391 027
Intérêts courus	1 124 759	975 783
Autres débiteurs	38 736	86 546
	7 831 857 \$	8 285 927 \$

10. TRANSFERTS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2019	2018
Droits spécifiques sur les pneus neufs	3 717 663 \$	3 940 236 \$
Contributions du Fonds vert pour la gestion des matières résiduelles	2 064 706	9 717 122
	5 782 369 \$	13 657 358 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2019

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2019	2018
Contributions non remboursables - programme des pneus	1 631 900 \$	2 223 554 \$
Fournisseurs et frais courus	3 834 019	2 699 197
Traitements	724 304	845 816
Déductions à la source à payer	296 059	482 046
Dépôts sur contrat	34 750	37 750
	6 521 032 \$	6 288 363 \$

12. REVENUS REPORTÉS

	2019			
	Solde de début	Apports de l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde de fin
Droits spécifiques sur les pneus neufs	28 911 231 \$	26 696 992 \$	(28 662 439) \$	26 945 784 \$
Consignation des contenants à remplissage unique	3 388 284	2 141 541	-	5 529 825
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	7 390 005	2 834 399	(4 081 821)	6 142 583
Contributions du Fonds vert pour la gestion des matières résiduelles	-	1 795 551	(1 017 232)	778 319
Contributions du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le programme de soutien aux centres de tri de la collecte sélective municipale et la mise en œuvre des mesures visant à promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique	-	5 600 000	(2 357 681)	3 242 319
	39 689 520 \$	39 068 483 \$	(36 119 173) \$	42 638 830 \$

12. REVENUS REPORTÉS (SUITE)

	2018			
	Solde de début	Apports de l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde de fin
Droits spécifiques sur les pneus neufs	32 732 170 \$	26 534 385 \$	(30 355 324) \$	28 911 231 \$
Consignation des contenants à remplissage unique	2 265 893	1 122 391	-	3 388 284
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	6 821 041	3 138 038	(2 569 074)	7 390 005
	41 819 104 \$	30 794 814 \$	(32 924 398) \$	39 689 520 \$

13. PROVISION POUR LES SOMMES À POURVOIR À L'ÉGARD DE LA CONSIGNATION DES CONTENANTS

	2019	2018
Remboursement de consignes	10 226 764 \$	9 690 638 \$
Versement de prime d'encouragement à la récupération	3 185 888	3 099 568
	13 412 652 \$	12 790 206 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2019

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice, la Société a acquis pour 15 115 \$ de mobilier et équipements (2018 : 16 788 \$), 13 468 \$ d'équipements informatiques (2018 : 57 362 \$), 10 187 \$ de logiciels (2018 : 5 231 \$), 0 \$ d'améliorations locatives (2018 : 6 716 \$) et pour 180 650 \$ de développement en cours (2018 : 317 340 \$). Aussi, la Société a disposé ou mis au rancart 143 815 \$ d'équipements informatiques (2018 : 26 024 \$), 89 807 \$ de mobilier et équipements (2018 : 63 460 \$) et 90 843 \$ de logiciel (2018 : 0 \$). Un montant de 256 979 \$ (2018 : 0 \$) des développements en cours a également été radié. Au cours de l'exercice 2018-2019, des développements informatiques pour le montant de 796 227 \$ (2018 : 0 \$) ont été mis en service.

En date du 31 mars 2019, le poste Fournisseurs et frais courus à payer inclut un montant de 5 160 \$ montant liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles (2018 : 0 \$).

	2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipements	474 908 \$	(387 776) \$	87 132 \$
Équipements informatiques	762 046	(619 965)	142 081
Améliorations locatives	593 692	(577 907)	15 785
Logiciels	477 894	(444 854)	33 040
Développement informatique	1 708 142	(847 414)	860 728
Développement en cours	108 373	-	108 373
	4 125 055 \$	(2 877 916) \$	1 247 139 \$

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipements	549 600 \$	(449 755) \$	99 845 \$
Équipements informatiques	892 393	(668 058)	224 335
Améliorations locatives	593 692	(569 398)	24 294
Logiciels	558 550	(484 313)	74 237
Développement informatique	911 915	(550 655)	361 260
Développement en cours	980 929	-	980 929
	4 487 079 \$	(2 722 179) \$	1 764 900 \$

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2019, les taux de cotisation pour certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,97 % à 10,88 % de la masse salariale admissible. Le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est resté à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2019 (2,97 % au 1^{er} janvier 2018) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, la Société verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2019 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2018).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 546 369 \$ (2018 : 622 889 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2019

16. EXCÉDENT CUMULÉ

Au cours des exercices antérieurs, le Conseil d'administration a réservé une somme de 35 000 000 \$ pour des grands enjeux de sa planification stratégique ou programmes sous sa gouverne. Au cours du présent exercice, une somme supplémentaire de l'excédent cumulé de 21 756 946 \$ a été réservée suite à l'adoption d'une résolution par le Conseil d'administration pour les programmes des pneus hors d'usage, réduction à la source, l'économie circulaire et la collecte sélective.

					2019	2018
	Excédent cumulé au début	Affectation à l'excédent réservé	Utilisation de l'excédent (charge)	Excédent de l'exercice	Excédent cumulé à la fin	Excédent cumulé à la fin
Matières organiques	5 000 000 \$	- \$	- \$	- \$	5 000 000 \$	5 000 000 \$
Contenants de boissons	10 000 000	-	-	-	10 000 000	10 000 000
Industries, commerces et institutions	5 000 000	-	-	-	5 000 000	5 000 000
Visibilité et être la référence	5 000 000	-	-	-	5 000 000	5 000 000
Réduction à la source et économie circulaire	-	5 000 000	-	-	5 000 000	-
Collecte sélective	-	5 000 000	-	-	5 000 000	-
Pneus hors d'usage	10 000 000	11 756 946	-	-	21 756 946	10 000 000
Total réservé	35 000 000	21 756 946	-	-	56 756 946	35 000 000
Non réservé	30 412 297	(21 756 946)	-	2 496 549	11 151 900	30 412 297
TOTAL	65 412 297 \$	- \$	- \$	2 496 549 \$	67 908 846 \$	65 412 297 \$

17. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF RELIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2019	2018
Créances à recevoir	454 070 \$	1 808 900 \$
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec	7 874 989	3 617 875
Charges à payer et frais courus	227 509	(535 266)
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants	(29 964)	768 800
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants	622 446	164 595
Revenus reportés	39 068 483	30 794 814
Charges payées d'avance	13 144	139 252
	48 230 677 \$	36 758 970 \$

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que la présidente-directrice générale de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Obligations contractuelles

La Société est engagée par des ententes contractuelles à long terme et par un bail pour la location de ses locaux administratifs.

L'entente actuelle relativement aux locaux de Montréal se termine le 31 octobre 2020.
L'entente actuelle relativement aux locaux de Québec se termine le 31 mars 2023.

La Société s'est également engagée auprès de fournisseurs de biens et services dans le cadre de ses opérations. Elle s'est également engagée pour des aides financières dans le cadre du protocole entre la Société et le MELCC pour la gestion des matières résiduelles et pour des aides financières dans le cadre du Régime de compensation de la collecte sélective.

Le total des engagements au 31 mars 2019 pour les années subséquentes est de 13 526 183 \$, soit 1 563 783 \$ pour les baux, de 1 385 882 \$ pour les obligations en approvisionnement de biens et services et de 10 576 518 \$ pour les aides financières en lien avec la gestion des matières résiduelles (2018 : 2 169 983 \$ pour les baux, 1 160 047 \$ pour l'approvisionnement de biens et services et 6 119 864 \$ pour les aides financières).

Les paiements minimums futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

	Baux	Approvisionnement de biens et services	Aide financière
2020	596 594 \$	865 391 \$	8 402 608 \$
2021	454 405	501 229	2 173 910
2022	252 514	9 631	-
2023	260 270	9 631	-
	1 563 783 \$	1 385 882 \$	10 576 518 \$

DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels de la Société découlent des ententes contractuelles avec le Fonds vert pour des aides financières en gestion de matières résiduelles.

	Contributions du Fonds vert
2020	4 640 175 \$
2021	4 217 245
	8 857 420 \$

20. ÉVENTUALITÉS

Poursuites et litiges

La Société fait actuellement l'objet de diverses poursuites judiciaires en litiges civils à l'égard de ses activités. À la date de préparation des états financiers, la direction après consultation auprès de ses avocats, estime que l'issue de ces poursuites est indéterminée. Par conséquent, aucune provision ni radiation n'a été constituée dans les états financiers. Par ailleurs, la direction n'est pas en mesure d'évaluer raisonnablement l'ampleur des montants que la Société pourrait être appelée à payer compte tenu de la nature de ces poursuites.

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques financiers découlant de son exploitation soit : le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La direction est responsable d'établir les niveaux acceptables d'exposition à ces risques et d'examiner leurs incidences respectives sur les activités de la Société afin d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci soit investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie et aux placements est également essentiellement réduit au minimum avec l'application de la politique de placements de la Société qui définit les placements autorisés, la catégorie, le type des titres admissibles, la cote minimale, l'échéance maximale des titres, la durée des placements et les pondérations des sommes à investir.

Le risque de crédit associé aux créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et aux transferts à recevoir du gouvernement du Québec est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales, municipales ou des organismes de financement sous la responsabilité de la Société. De plus, la Société procède à une évaluation périodique de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables. Aucune provision n'a été prise pour l'exercice en cours et l'exercice précédent. Les échéances des créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et les transferts à recevoir du gouvernement du Québec sont toutes inférieures à un an.

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des dépôts sur contrat et des déductions à la source à payer) et les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants sont payables dans les six mois suivant la fin de l'année financière. Les flux contractuels non actualisés de ces passifs financiers correspondent à leur valeur comptable.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

/ Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt, soient les équivalents de trésorerie et les placements. L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de ses équivalents de trésorerie et de ses placements au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires, tout en conservant les liquidités minimales nécessaires pour répondre à ses besoins financiers. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de ses équivalents de trésorerie et de ses placements. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2019 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 488 686 \$ (2018 : 441 898 \$), respectivement.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2018 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

/ Suivi de la mise en œuvre du plan d'action pour l'exercice 2017-2018

Mobiliser

RECYC-QUÉBEC a tenu les toutes premières Assises québécoises de l'économie circulaire, organisées en collaboration avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (Institut EDDEC). Événement phare pour l'économie circulaire au Québec, cette journée à la fois instructive et inspirante a permis de rassembler et de mobiliser plus de 400 participants provenant d'organisations multisectorielles, d'entreprises, de ministères et d'organismes autour de différentes thématiques liées à l'économie circulaire.



**ASSISES
QUÉBÉCOISES
DE L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE**

Au cœur de la mission et des actions de RECYC-QUÉBEC se trouvent le développement durable et les valeurs qu'il sous-tend.

Engagée depuis 2009 dans une démarche structurée en ce sens, RECYC-QUÉBEC poursuit la mise en œuvre de son [Plan d'action de développement durable 2016-2020](#) (PADD), qui tient compte des seize principes de la Loi sur le développement durable en plus d'être en cohérence avec la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020](#) et les directives du Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Comme chaque année, RECYC-QUÉBEC rend compte de l'état d'avancement de son plan d'action dans son rapport annuel. Ainsi, les initiatives réalisées dans le cadre du PADD au cours du dernier exercice sont présentées dans les pages qui suivent. RECYC-QUÉBEC a également précisé certains indicateurs et certaines échéances.



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

/ Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

ACTION 1 :

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable chez RECYC-QUÉBEC

/ OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.1 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

/ CIBLE DE L'ACTION ET ÉCHÉANCE

100 % des actions du plan de gestion écoresponsable mis en œuvre d'ici 2020

/ INDICATEUR

État d'avancement du plan de gestion écoresponsable

/ RÉSULTAT

41 %

RECYC-QUÉBEC souhaite contribuer à l'exemplarité des pratiques au sein de l'appareil gouvernemental. Pour ce faire, un diagnostic sera effectué, suivi de la mise en œuvre d'un plan de gestion écoresponsable touchant les six domaines d'intervention suivants : activités courantes de gestion administrative, transport et déplacements des employés, bâtiments et infrastructures, technologies de l'information et des communications, communications gouvernementales et organisation d'événements, et marchés publics.

Réalisations :

Activités courantes de gestion administrative

- / Déploiement d'une campagne de sensibilisation dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) 2018;
- / Amélioration continue des processus visant à documenter les achats de biens et services écoresponsables;
- / Sensibilisation du personnel à l'achat de fournitures écoresponsables;
- / Sensibilisation des nouveaux employés au Plan d'action de développement durable et aux pratiques écoresponsables en milieu de travail;
- / Élaboration d'un outil de gestion des biens excédentaires prenant en compte la hiérarchie des 3RV;
- / Réalisation d'un diagnostic en GMR et d'une caractérisation des matières résiduelles au bureau de Montréal.

Transport et déplacements

- / Déploiement de la campagne BÉCYC-QUÉBEC et organisation d'activités afin de souligner et promouvoir le mois du vélo;
- / Atteinte d'un taux de 20 % des employés pratiquant le vélo-boulot plus de deux jours par semaine durant le printemps, l'été et l'automne;
- / Obtention de la [certification VÉLOSYMPATHIQUE bronze](#) pour les bureaux de Québec et de Montréal.

Technologies de l'information et des communications

- / Mise en place de pratiques écoresponsables en continu (choix des produits, virtualisation, mesures d'efficacité énergétique, etc.).

Communications gouvernementales et organisation d'événements

- / Octroi de commandites à 37 événements écoresponsables au Québec;
- / Amorce d'une transition de réduction à la source lors des événements : écoulement progressif de l'inventaire, aucun achat d'objets promotionnels et approche misant sur l'expérience;
- / Classification du niveau 4 de la norme BNQ 9700-253 Développement durable – Gestion responsable d'événements des [Assises québécoises de l'économie circulaire](#) et compensation en double des émissions de GES liées à l'événement grâce à l'achat de crédit carbone avec la Bourse du carbone Scol'ERE.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

/ Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

ACTION 2 :

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable chez RECYC-QUÉBEC

/ OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

/ CIBLE DE L'ACTION ET ÉCHÉANCE

100 % des processus décisionnels identifiés dotés d'un mécanisme visant la prise en compte des principes de développement durable d'ici le 31 mars 2021

/ INDICATEUR

Degré d'implantation de la prise en compte des principes de développement durable dans les processus décisionnels identifiés

/ RÉSULTAT

Les processus décisionnels n'ont pas encore été formellement ciblés

RECYC-QUÉBEC améliorera l'intégration de la prise en compte des principes de développement durable dans ses processus décisionnels. Elle souhaite également continuer à sensibiliser et former ses employés et membres de la direction à la prise en compte des principes de développement durable.

Réalisations :

- / Prise en compte des principes de développement durable dans le cadre d'octroi d'aide financière de RECYC-QUÉBEC et mise en place progressive de mesures pour bonifier les programmes ;
- / Participation aux activités du Groupe interministériel de travail sur la formation et les outils de prise en compte des principes de développement durable.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

/ Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

ACTION 3 :

Mettre en œuvre des activités contribuant à l'atteinte des objectifs de l'agenda 21 de la culture



/ OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

/ CIBLES DE L'ACTION ET ÉCHÉANCES

Au moins une activité en lien avec la culture par année

/ INDICATEUR

Nombre d'activités permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture

/ RÉSULTAT

4 activités

RECYC-QUÉBEC s'est engagée à mettre en œuvre des activités qui contribueront à valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Parallèlement, RECYC-QUÉBEC souhaite soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du secteur culturel québécois.

Réalisations :

- / Réalisation du projet Les artisans de l'avenir, incluant la [Vitrine des artisans récupérateurs](#) et une exposition permanente de tableaux mettant en scène des créateurs québécois dans les bureaux de RECYC-QUÉBEC;
- / Plan de commandites pour des événements culturels, dont le [Salon des artisans récupérateurs 2018](#);
- / Annonce du [personnage de Ti-Mé](#) incarné par l'auteur Claude Meunier, une icône de la télévision et de l'humour québécois, comme tout premier porte-parole de RECYC-QUÉBEC;
- / Partenariat avec l'[exposition La Petite Vie](#) présentée à Pointe-à-Callière.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

/ Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

ACTION 4 :

Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables chez nos partenaires, clientèles et fournisseurs

/ OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables

/ CIBLES DE L'ACTION ET ÉCHÉANCES

3 initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients par année

3 initiatives visant à appuyer nos fournisseurs d'ici le 31 mars 2021

2 500 attestés au programme ICI ON RECYCLE! d'ici le 31 mars 2021

/ INDICATEURS

Nombre d'initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients

Nombre d'initiatives visant à appuyer nos fournisseurs

Nombre d'industries, commerces et institutions attestés au programme ICI ON RECYCLE!

/ RÉSULTATS

19 initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients

Aucune initiative visant à appuyer nos fournisseurs

961 industries, commerces et institutions attestés au programme ICI on recycle+ en 2018-2019

Réalisations :

- / Lancement du nouveau programme [ICI on recycle+ \(IOR+\)](#) visant à reconnaître les efforts des ICI en gestion des matières résiduelles;
- / Réalisation de 14 présentations sur le programme IOR+ et la gestion des matières résiduelles dans les ICI et associations ou regroupements d'ICI;
- / Mise en place de processus pour faciliter l'adhésion au programme IOR+ des cabinets dentaires et des organisations détenant plusieurs établissements (chaînes, franchises, municipalités, etc.);
- / Octroi de 11 bourses à des écoles du Québec dans le cadre du programme d'aide financière de la Fondation Monique-Fitz-Back;
- / Réalisation de deux [formations sur l'écogestion de chantier et la gestion responsable des résidus de construction, de rénovation et de démolition \(CRD\)](#) dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Laval;
- / Partenariat avec l'Université Laval et Phoenix Innovation Technologie pour la réalisation de travaux visant le développement de débouchés pour des produits issus du recyclage de pneus hors d'usage et de plastiques;
- / Organisation des premières [Assises québécoises de l'économie circulaire](#) et participation à de nombreux événements ayant pour thème l'économie circulaire;
- / Participation aux travaux du Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire, dont la coordination du Cercle communication ayant pour mission de promouvoir l'économie circulaire auprès des acteurs;
- / Coanimation avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) du Groupe interministériel sur l'économie circulaire réunissant des ministères et organismes actifs en économie circulaire;
- / Appui au démarrage du réseau d'agents régionaux du [Fonds Écoleleader](#) en fournissant informations et ressources sur la GMR et l'économie circulaire;
- / Partenariat pour le développement de l'[Attestation ÉCORESPONSABLE^{MC} : Emballage ou produit écoconçu](#) avec le Conseil des industries durables et Éco Entreprises Québec;

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

/ Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

ACTION 4 (SUITE) :

Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables chez nos partenaires, clientèles et fournisseurs

- / Mise en ligne de la [Vitrine de projets concrets et inspirants](#) réalisés grâce aux différents programmes d'aide financière de RECYC-QUÉBEC;
- / Organisation des [Journées portes ouvertes des centres de tri](#) afin de sensibiliser les citoyens au travail des centres de tri et à leurs enjeux;
- / Lancement de trois [appels de propositions](#) (pneus, centres de tri, conditionneurs et fibres) visant à améliorer les débouchés, la capacité de traitement et la qualité de la matière;
- / Remise du [prix RECYC-QUÉBEC Vision Innovation](#) lors du congrès annuel du 3R MCDQ en février 2019 visant à reconnaître les réalisations innovantes d'entreprises dans le secteur CRD;
- / Présence de l'[Escouade RECYC-QUÉBEC](#) lors de plus de 20 soirées au Centre Bell et à la Place Bell, ainsi que lors de trois autres événements;
- / Participation aux activités de l'[Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable](#) (ECPAR);
- / Participation au concours [Les Vivats](#) et remise du Prix Vivats RECYC-QUÉBEC – Gestion responsable des matières résiduelles et du Prix Vivats RECYC-QUÉBEC – Prévention et réduction à la source;
- / Soutien à des projets pilotes : navires zéro déchet, récupération des matières résiduelles dans les écoles, récupération des plastiques hospitaliers, etc.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

/ Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

ACTION 5 :

Accompagner les organismes municipaux dans l'amélioration de leur performance en gestion des matières résiduelles

/ OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
5.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

/ CIBLE DE L'ACTION ET ÉCHÉANCE
Service d'accompagnement mis en place d'ici le 31 mars 2021
Reconnaissance mise en place d'ici le 31 mars 2021

/ INDICATEURS
Mise en place d'un service d'accompagnement
Mise en place d'une reconnaissance portant sur la performance des acteurs publics en gestion des matières résiduelles

/ RÉSULTATS
Service d'accompagnement en continu
Programme de reconnaissance GMR Pro en place

- / Réalisation de différentes activités d'information à l'intention du milieu municipal (kiosques et conférences lors d'événements, infolettre PGMR en action, webinaire sur les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), atelier sur la révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) dans le cadre du colloque de Réseau Environnement, etc.);
- / Accompagnement et offre d'expertise dans le cadre du programme [Aide au compostage domestique et communautaire](#) (ACDC) et contribution à l'analyse des demandes au [Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage](#) (PTMOBC);
- / Accompagnement d'organismes municipaux dans le processus de renégociation des contrats de tri et de conditionnement de leurs matières recyclables avec les centres de tri;
- / Préparation de scénarios de compensation sur demande pour les organismes municipaux afin de faciliter la prise de décision et les prévisions budgétaires lors la révision de leurs contrats de collecte, transport, conditionnement et tri des matières recyclables de la collecte sélective;
- / Accompagnement personnalisé de différents organismes municipaux (réalisation d'une étude sur la collecte sélective aux Îles de la Madeleine en collaboration avec Éco Entreprises Québec, collaboration sur divers comités avec l'Administration régionale Kativik et discussions avec l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL);
- / Lancement du programme [GMR Pro](#) visant à reconnaître la performance des municipalités québécoises en termes de gestion des matières résiduelles en collaboration avec Réseau Environnement;
- / Lancement de la campagne [J'aime manger pas gaspiller](#) et élaboration d'une trousse à outils clé en main à l'intention des municipalités;
- / Attestation de 85 établissements municipaux provenant de 65 villes et municipalités dans le cadre du programme ICI ON RECYCLE!;
- / Organisation de deux ateliers de maillage entre les centres de tri et les recycleurs de fibres;
- / Lancement d'un appel de propositions pour soutenir et améliorer la qualité et les débouchés de matières recyclables de la collecte sélective;
- / Participation au comité de modernisation de l'industrie de la récupération et du recyclage.



info@recyc-quebec.gouv.qc.ca
recyc-quebec.gouv.qc.ca

LIGNE INFO-RECYC

Sans frais/1 800 807-0678
Région de Montréal/514 351-7835

BUREAU DE QUÉBEC

300, rue Saint-Paul, bureau 411
Québec (Québec) G1K 7R1
418 643-0394

BUREAU DE MONTRÉAL

141, avenue du Président-Kennedy, 8e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514 352-5002



ISBN : 978-2-550-85091-5

Dépot légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

En cohérence avec la mission de l'organisation, le rapport annuel
2018-2019 existe en version PDF et sur microsite.

Si vous désirez obtenir la version accessible de ce document,
conformément au Standard sur l'accessibilité d'un document
téléchargeable (SGQRI 008-02), veuillez communiquer avec nous.